

## CHARTRE DES JARDINS FAMILIAUX DE CHENEX

**Cette charte** a pour objectif d'exposer clairement les valeurs qui animent la commune de Chênex fondatrice des jardins familiaux. Ces jardins s'inscrivent dans une démarche de développement durable, qui concilie l'intérêt économique, pédagogique et la protection de l'environnement.

**Le règlement intérieur** précise les règles de fonctionnement qui s'appliquent à toute personne se trouvant dans l'enceinte des jardins familiaux (partie collective et partie privative). Elle fixe les droits et les obligations des jardiniers.

**Un contrat individuel de mise à disposition d'une parcelle** sera signé entre « Les jardins familiaux de Chênex » et le jardinier spécifiant ses coordonnées, la date d'entrée en jouissance, l'état des lieux, le montant du droit d'entrée, de la cotisation, du dépôt de garantie, l'attestation d'assurance ainsi que l'acceptation des termes de la charte et du règlement.

Nés en 2014 d'une volonté de la municipalité de Chênex, les jardins familiaux répondent à plusieurs objectifs :

### 1. – Economique

Consommer des fruits et des légumes sains à un prix abordable.

### 2. – Social

Favoriser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels, promouvoir les échanges de savoirs entre jardiniers. Appliquer les principes de responsabilité, de solidarité, de citoyenneté.

### 3. – Environnemental

Pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement : développer la biodiversité, promouvoir et développer l'utilisation de produits et de méthodes naturels, etc.

Les jardins familiaux s'inscrivent en effet dans la démarche de développement durable engagée par la commune.

### 4. – Pédagogique

Favoriser l'éducation environnementale des jeunes enfants (goût, diététique, diversité...).

Initier et former aux pratiques du jardinage. Transmettre des savoirs.

De fait, une parcelle est réservée aux écoles.